



2<sup>ème</sup> réunion du comité de pilotage du site Natura 2000  
« Etang et mares de la Capelle » - FR 91C01402

Mercredi 2 décembre 2009 en mairie de la Capelle-et-Masmolène



COMPTE-RENDU

Personnes présentes :

- **BARNOIN-ANTONA Laurence** : Chef du service environnement de la Préfecture du Gard
- **SIENNAT Martine** : Préfecture du Gard
- **HARENG Didier** : DDAF du Gard - service environnement
- **BENOIT Patrice** : DDAF du Gard - service environnement
- **PARIENTE Anne** : DIREN L-R / SPB
- **MARTY Jean-Pierre** : DDE du Gard
- **ORSATTI Jack** : Office national des forêts
- **MARTY Vincent** : Office national de l'eau et des milieux aquatiques - service départemental du Gard
- **DESMARET Yves** : Conseil général du Gard – service environnement
- **SAORIN Jean-Claude** : Maire de la Capelle-et-Masmolène
- **DURANDO Françoise** : Adjointe au maire de la Capelle-et-Masmolène
- **DROME Fabrice** : Conseiller municipal de la Capelle-et-Masmolène
- **RADIER Eliane** : Elue de Saint-Victor-des-Oules
- **HENOCQ Christiane** : Elue de Saint-Victor-des-Oules
- **MARJOLLET Guy** : Chambre d'Agriculture du Gard
- **TERNAT Raymond** : Fédération des chasseurs du Gard
- **MEJAN Yves** : Fédération de la pêche et des milieux aquatiques du Gard
- **RUH Roger** : Association environnementale de protection de l'étang (Président)
- **PARADIS Yves** : Association environnementale de protection de l'étang
- **SOULIER Robert** : Association environnementale de protection de l'étang
- **GOSSELIN Jean-François** : Société de protection de la nature du Gard
- **HENTZ Jean-Laurent** : Gard Nature
- **CARON André** : Gard Nature
- **JEROME Jean** : Association les cahoteux de la Cèze (Président)
- **MARIOTINI Yves** : Association les cahoteux de la Cèze
- **DEBEAUNE Guy** : Association les cahoteux de la Cèze
- **GENDRE Thomas** : Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon
- **GIRARDIN Sébastien** : Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon
- **COURONNE Marine** : Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon

Personnes excusées :

- **AUBAN Jean-Marc** : Centre régional de la propriété forestière
- **RIBOT Murielle** : Conseil régional du Languedoc-Roussillon – service environnement
- **CHEYLAN Marc** : EPHE/CEFE/CNRS
- **HOUSSET Frédéric** : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse

Compte-rendu :

La matinée a été consacrée à une visite de terrain sur la pointe Est de l'étang puis sur un certain nombre de mares du plateau argileux. Elle a permis une première présentation des enjeux et problématiques de conservation de la biodiversité du site Natura 2000.



Membres du comité de pilotage Natura 2000 à l'étang de la Capelle (gauche) et aux mares du plateau (droite)

L'après – midi a été consacré à la réunion proprement dite du comité de pilotage, en mairie de la Capelle – Masmolène.

M. Saorin, Maire de La Capelle-et-Masmolène accueille et remercie les participants de leur présence.

M<sup>me</sup> Barnoin-Antona qui représente Mme la secrétaire générale de la Préfecture du Gard, retenue par d'autres obligations, assure la présidence de la réunion et en expose l'objet et l'ordre du jour :

1. Rappel des étapes de réalisation du document d'objectifs (docob) et des mesures financières
2. Présentation des résultats du diagnostic écologique et socio-économique
3. Hiérarchisation des enjeux écologiques
4. Proposition des objectifs du document d'objectifs
5. Discussions et validation de l'état des lieux et des objectifs
6. Planification et organisation des groupes de travail 2010 sur les mesures de gestion
7. Point d'information : la réglementation concernant les études d'incidences

Il est rappelé que le document « Diagnostic écologique et socio-économique & proposition d'objectifs » (version provisoire) était mis à disposition des membres du comité par téléchargement à l'adresse : <http://www.cenlr.org/divers/capelle>, information figurant dans la convocation à la présente réunion.

### 1. Rappel des étapes de réalisation du document d'objectifs et des mesures financières

M. Benoît (DDAF 30) présente le tableau ci-dessous qui résume les différents outils contractuels disponibles pour la mise en œuvre des actions de conservation, une fois le docob validé.



Un dernier outil, la Charte Natura 2000 peut apporter des exonérations de taxe foncière (non bâti) aux ayants droit s'engageant sur une liste de bonnes pratiques sur leurs terrains.

La démarche Natura 2000 mise en place en France est une démarche volontariste et non réglementaire.

### 2./3./4. Présentation des diagnostics, de la hiérarchisation des enjeux et des propositions d'objectifs de développement durable

M. Gendre et M. Girardin (CEN L-R) présentent à l'aide d'un diaporama les principaux résultats et cartes des diagnostics écologique et socio-économique du site « étang et mares de la Capelle » puis la hiérarchisation des enjeux écologiques et enfin les objectifs proposés pour le document d'objectifs au regard de tous ces éléments.

Le diaporama présenté est téléchargeable sur : <http://www.cenlr.org/divers/capelle/copil2>

## 5. Discussions et validation de l'état des lieux et des objectifs

### ❖ *Périmètre Natura 2000*

M. Paradis (Association de protection de l'étang) s'interroge sur la « pointe » formée par le périmètre du site au nord de l'étang.

M. Gendre (CEN L-R) répond qu'en pointe Nord de cette « excroissance » se trouve une mare. Celle-ci semble assez rarement inondée par l'eau de l'étang et donc assez protégée de la venue de poissons. Elle présente donc des potentialités d'accueil pour le Triton crêté.

Mme Radier et Mme Henocq (élues de Saint-Victor-des-Oules) s'interrogent sur les modalités de la délimitation du site à l'Ouest avec notamment l'absence d'intégration d'autres mares connues sur leur village au-delà du périmètre Natura 2000.

M. Gendre (CEN L-R) explique que les expertises naturalistes menées pour la définition d'un périmètre Natura 2000 (2003/2004), n'ont pas permis d'avoir une connaissance exhaustive du territoire dans les délais impartis. Il reste notamment à l'Ouest du site Natura 2000 des zones argileuses non explorées par les experts (voir Carte 2 : terrains sédimentaires Cénomaniens supérieur et moyen).

L'amélioration des connaissances sur le Triton crêté (objectif opérationnel proposé dans le diagnostic) préconisera des prospections sur ces territoires.

### ❖ *Prise en compte du reste de la faune et de la flore*

M. Hentz (Gard Nature) craint la faible prise en compte des enjeux écologiques autres que ceux figurant dans la hiérarchisation des enjeux écologiques du diagnostic, notamment pour les choix des mesures de gestion qui seront effectués. Pour exemple, la gestion favorisant les gazons méditerranéens amphibies (enjeu identifié) est contradictoire à celle permettant le développement de roselières favorables au Blongios nain, un héron assez rare.

Il faut à son sens, que figure dans le diagnostic l'ensemble des données faune/flore existantes et que la gestion définie dans le document d'objectifs permette de respecter l'ensemble de la faune et la flore non inscrite à la Directive « Habitats ».

Il suggère à nouveau que les rapports d'étude existant sur le site soient mis à disposition des membres du comité de pilotage, au moins ceux ayant bénéficié de financements publics.

M. Gendre (CEN L-R) répond qu'une mention précise est faite dans le diagnostic, à l'égard du respect de l'avifaune dans les futures mesures de gestion à mettre en place.

Le CEN L-R intégrera dans le diagnostic et le document d'objectifs, les listes disponibles et diffusables de faune et de flore observées dans le site Natura 2000. Les rapports d'étude réalisés par le CEN L-R concernant le site seront mis à disposition (téléchargement sur : <http://www.cenlr.org/divers/capelle/bibliographie>).

Un travail de hiérarchisation spatiale de la gestion sera à réaliser pendant la définition en 2010 des mesures de gestion conservatoire proposées dans le site Natura 2000.

M. Marty (ONEMA 30) demande si des études sur les reptiles ont été menées dans le site Natura 2000. C'est un groupe peut-être important dans la mesure où des observations intéressantes existent dans les alentours : par exemple le Lézard ocellé.

M. Gendre (CEN L-R) répond que le site n'a jamais fait l'objet d'étude spécifique sur les reptiles.

Une telle étude pourra être proposée dans le docob parmi les études d'amélioration des connaissances du site Natura 2000.

Le plateau semble à ce jour peu favorable aux reptiles, souvent liés aux milieux peu arborés et bien ensoleillés. En effet, la dynamique naturelle d'embroussaillage et développement d'une végétation forestière limite la qualité de l'habitat pour les reptiles. Pour exemple lors des investigations de terrain sur les mares en 2009, seuls 3 reptiles ont été observés.

### ❖ *Gestion de l'étang*

M. Paradis (Association de protection de l'étang) signale que Biotope et Cade ont rédigé, en 2006, un rapport proposant des préconisations de gestion pour l'étang. Il juge opportun de s'en inspirer.

MM. Gendre et Girardin (CEN L-R) répondent que le rapport cité fait partie des ressources qui ont été exploitées par le CEN L-R lors du diagnostic Natura 2000. On peut constater d'ailleurs que de nombreuses propositions faites dans ce document sont en cohérence avec celles faites dans le diagnostic Natura 2000, pour ce qui concerne la gestion et le suivi des habitats d'intérêt communautaire.

#### ❖ *Effet du pâturage pratiqué dans l'étang*

M. Hentz (Gard Nature) souhaiterait savoir si le Conservatoire Botanique possède des éléments botaniques pour évaluer l'impact du pâturage bovin relativement intensif qui a été pratiqué à l'intérieur de l'étang dans les années quatre vingt et quatre vingt dix. Ces éléments devraient permettre de tirer des enseignements pour la définition des mesures de gestion favorables aux gazons amphibies.

Le CEN L-R consultera le CBN en ce sens.

M. Saorin (Maire de La Capelle-et-Masmolène) rappelle que le pâturage dans l'étang a été interrompu car il était pressenti que les modalités selon lesquelles il était pratiqué, étaient dégradantes pour les milieux naturels.

Il a déjà été discuté lors de la matinée sur le terrain, qu'il est tout à fait possible d'élaborer un plan de pâturage pour gérer la végétation de l'étang tout en respectant la flore et les habitats remarquables.

#### ❖ *Fonctionnement hydrologique de l'étang*

M. Hentz (Gard Nature) : Le fonctionnement hydrologique de l'étang est directement lié aux conditions climatiques annuelles (pluviométrie et température) ; il est donc très irrégulier d'une année à l'autre. Or, le fonctionnement hydrologique annuel de l'étang détermine en grande partie le développement des gazons amphibies méditerranéens. Il est important de prévoir des suivis hydrologiques en parallèle des mesures de gestion et de suivi des gazons pour pouvoir interpréter les résultats.

Cette proposition sera intégrée dans les mesures de suivi.

#### ❖ *Feux sur l'étang*

M. Hentz (Gard Nature) demande si les feux périodiquement observés sur la végétation de l'étang ne correspondent pas à un mode de gestion non abordé dans le diagnostic.

M. Saorin (Maire de la Capelle-et-Masmolène) répond que les feux sur l'étang ces dernières années sont accidentels ou criminels et non pas le fruit d'une gestion orientée des parcelles de l'étang. Il signale qu'historiquement (il y a encore cinquante ans), une gestion par le feu était bien pratiquée pour le pâturage des jeunes pousses de roseaux après feu. Cette pratique pastorale n'a plus cours aujourd'hui.

#### ❖ *Pratiques agricoles actuelles/traitement/bassin versant de l'étang*

Les pratiques agricoles des agriculteurs concernés par le site Natura 2000 et plus largement sur le bassin versant de l'étang sont encore peu connues.

Il paraît toutefois probable que certaines cultures soient traitées (herbicides, engrais, fongicides,...). Hors par ruissellement, ces produits vont se retrouver en partie dans les eaux et le sol des marges de l'étang de la Capelle ou de mares sur le plateau. Ce phénomène peut porter préjudice à la flore et les habitats naturels remarquables comme à la qualité de l'eau de l'étang.

Parmi les objectifs de gestion, il est donc proposé de faire la promotion de pratiques agricoles limitant les intrants.

M. Hentz (Gard Nature) déplore la délimitation actuelle du site Natura 2000 qui ne couvre qu'une très faible partie du bassin versant (impluvium) de l'étang. Les mesures agri-environnementales comme la réduction d'intrants ne pourront être contractualisées qu'à l'intérieur du site Natura 2000, leur impact sur la qualité des sols et de l'eau sera très limitée.

M. Marty (ONEMA 30) demande s'il existe des données sur la qualité de l'eau dans le site. Il trouve important de sensibiliser les agriculteurs en périphérie directe des mares et dans le bassin versant de l'étang de la Capelle.

M. Gendre (CEN L-R) répond qu'il n'a pas connaissance de données sur la qualité de l'eau et le lien avec les pratiques agricoles dans le site et dans le bassin versant plus largement. Il sera difficile de travailler à l'échelle du bassin versant (hors site) dans le cadre de Natura 2000. Certes, en fin d'élaboration du docob, une révision du périmètre du site peut être discutée, mais elle concerne généralement (comme dans beaucoup d'autres sites Natura 2000) des ajustements parcellaires à proximité du périmètre initial.

M. Marjollet (Chambre d'Agriculture 30) trouve dommage que les pratiques actuelles sur le territoire ne soient pas vraiment identifiées afin de valoriser celles qui seraient déjà en adéquation avec les enjeux écologiques du site.

Il trouve également trop direct et brutal l'intitulé de la proposition de mesure « absence/interdiction d'herbicides » et suggère en remplacement une formulation de type : « maintien de pratiques compatibles avec »...

De même, il suggère que la proposition portant sur l'interdiction de labour profond soit reformulée en indiquant « maintien d'une couverture herbacée » (bande enherbée spontanée).

#### ❖ *Gestion des saulaies en partie ouest de l'étang de la Capelle*

M. Hentz (Gard nature) demande s'il est prévu de couper la très jeune saulaie qui se développe rapidement sur le flanc ouest de l'étang.

M. Girardin (CEN L-R) répond que cela reste à définir dans le détail avec l'appui notamment des groupes de travail à venir. Cette formation végétale fait partie des « forêts-galeries à Saules blancs et Peupliers blancs », habitat d'intérêt communautaire évalué en enjeu fort sur le site. Les saules peuvent donc localement être coupés si à l'échelle globale du site Natura 2000 l'habitat est préservé mais également si cela ne porte pas atteinte à d'autres enjeux mis en évidence sur le site.

#### ❖ *Gestion des déblais issus des premières phases de curage de l'étang (2006 et 2007)*

M. Hentz (Gard nature) interroge sur l'impact et la gestion des déblais présents en partie ouest de l'étang.

M. Paradis (Association de protection de l'étang) signale que ces déblais devaient être exportés hors site dans la troisième phase de réalisation du projet d'aménagement de l'étang, non encore réalisée.

M. Saorin (maire de la Capelle-et-Masmolène) explique que la troisième tranche de travaux n'est pas planifiée et que pour l'heure, la terre est mise à disposition des habitants et agriculteurs.

M. Girardin et M. Gendre (CEN L-R) exposent que ces déblais pénalisent sur l'ensemble de la surface qu'ils couvrent, le développement de gazons amphibies méditerranéens et d'autres habitats naturels. L'exportation de ces déblais est très souhaitable, elle sera proposée dans le docob. Toutefois, il n'est pas évident que des financements soient mobilisables au titre de Natura 2000.

#### ❖ *Présence de poissons dans les mares du plateau*

M. Marty (ONEMA 30) demande si les données connues de mares poissonneuses seront disponibles. Il propose une recherche systématique des poissons à l'aide de techniques spécifiques (pêches électriques) pour une analyse plus fine des conditions de vie du Triton crêté.

M. Gendre (CEN L-R) répond que les caractéristiques des 46 mares étudiées en 2009, seront présentées en annexe du docob. Les quelques données d'observation de poisson y seront donc incluses.

Si de nombreuses mares sont temporaires et ne permettent pas la présence de poissons, une détection systématique des poissons sera proposée au moins sur les mares permanentes dans les actions de suivi.

#### ❖ *Présence de l'écrevisse de Louisiane : urgence d'agir*

Il apparaît urgent à plusieurs membres du comité d'évaluer précisément la répartition de l'Ecrevisse de Louisiane sur le site Natura 2000 comme proposé dans les mesures de conservation.

Cette action pourrait être envisagée dès 2010 ou 2011.

Si cet état des lieux confirme la présence très localisée de l'Ecrevisse de Louisiane sur le plateau, une action d'éradication devra être rapidement mise en place. Il faut agir avant que l'espèce n'atteigne un seuil de prolifération et de colonisation du réseau de mare qui ne permette plus son contrôle.

#### ❖ *Conservation du Triton crêté*

M. Hentz (Gard nature) demande s'il est possible d'estimer l'effectif de Triton crêté dans le site Natura 2000 et la viabilité de cet effectif au vu de la bibliographie existante. Aussi, il souhaite savoir comment sera planifiée la gestion des mares (objectif en nombre de mare gérées et priorité des mares à gérer).

M. Gendre (CEN L-R) explique que l'estimation des effectifs de triton nécessiterait des suivis scientifiques extrêmement lourds et coûteux (protocole de capture-marquage-recapture pendant plusieurs années sur plusieurs dizaines de mares occupées par l'espèce). C'est pourquoi, les indicateurs choisis pour évaluer et suivre l'état de la population de triton crêté dans le temps sont (1) l'inventaire des sites de reproduction effective et (2) l'état de conservation des mares. Un protocole de suivi pluriannuel sera rédigé et la contribution de M. Hentz sera sollicitée.

Concernant la planification de la gestion des mares, il sera important de travailler, avant tout, en fonction des opportunités d'action avec les propriétaires/gestionnaires volontaires, qui ne seront peut-être pas nombreux. Une « priorisation » pourra se faire une fois la mise en œuvre du docob initiée, au vu de l'état et du contexte des mares sur lesquelles des opportunités de gestion concrètes se dessinent.

#### ❖ *Etude de la Cordulie à corps fin (libellule)*

Cette espèce n'ayant jamais fait l'objet d'étude spécifique sur le site Natura 2000 et sa reproduction n'étant connue qu'en périphérie du site, une étude de la présence la Cordulie à corps fin sera programmée dans le docob. Afin de bien mettre en évidence la reproduction effective de l'espèce dans les plans d'eau, le protocole d'étude

s'appuiera sur la recherche des exuvies (enveloppe délaissée par la larve de libellule au moment de sa métamorphose) assez facile à identifier (proposition de M. Hentz).

❖ **Observations du Centre régional de la propriété forestière (CRPF)**

M. Benoît (DDAF 30) fait lecture, en séance, des observations formulées par M. Auban (Directeur du CRPF) par courrier au Préfet du 30/11/2009 (cf. pièce jointe).

Les participants discutent alors du mode de gestion par coupe à blanc signalé par le CRPF comme mode de gestion favorable aux habitats forestiers.

Il est accepté que ce mode de gestion puisse participer à la régénération des massifs forestiers, mais il ne peut pas être préconisé sur de grandes surfaces dans le cadre d'une gestion écologique.

Les remarques du CRPF seront donc prises en compte dans le diagnostic, amendées de cette nuance.

**Validation des diagnostics écologique et socio-économique et des objectifs proposés dans le document d'objectifs**

Une fois les questions et discussions terminées, Mme Barnoin-Antona demande aux membres de voter pour la validation des diagnostics écologique et socio-économique et des objectifs proposés dans le document d'objectifs, avec les modifications proposées au cours des discussions.

L'ensemble des membres du comité de pilotage présents ou représentés et disposant d'une voix délibérative valide ces documents, sous réserve de la prise en compte des observations formulées en séance, à l'exception d'une abstention

**6. Organisation des groupes de travail 2010 sur les mesures de gestion**

M. Gendre (CEN L-R) explique que dans le premier semestre 2010, vont être organisés 2 groupes de travail. L'objectif sera de discuter du contenu des mesures de gestion du site qui seront proposées dans le document d'objectifs Natura 2000.

Après quelques échanges autour de l'organisation des groupes de travail, il est convenu qu'un unique groupe assez large sera constitué comprenant les membres du comité intéressés et des usagers du site (agriculteurs du site, les cahoteux d'Uzège, Uzège concassage...). Ce groupe se réunira à deux reprises pour aborder l'ensemble des mesures de gestion du docob.

**7. Point d'information : la réglementation concernant les études d'incidences**

Mme Pariente (DIREN LR) présente la réglementation concernant les études d'incidences et d'évaluation environnementale

Les projets susceptibles d'affecter de manière notable l'état de conservation des habitats et des espèces d'un site Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences. Sont actuellement soumis à ce régime les projets entrant dans le cadre des réglementations suivantes : autorisation ou déclaration Loi sur l'eau, projets soumis à approbation ou autorisation et études d'impact, autorisation au titre des Parcs Nationaux, des Réserves Naturelles ou des Sites Classés. Ce régime va être étendu à d'autres projets dans les mois à venir.

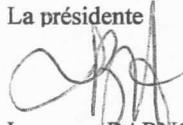
Lorsqu'un projet entre dans ce cadre, le maître d'ouvrage doit fournir une étude d'évaluation des incidences.

Les éléments définis dans les docobs pourront être utilisés et pris en compte dans l'analyse des incidences des projets sur les habitats et les espèces du site.

Mme Pariente propose de refaire un point d'information plus précis sur ce dispositif dans les mois à venir.

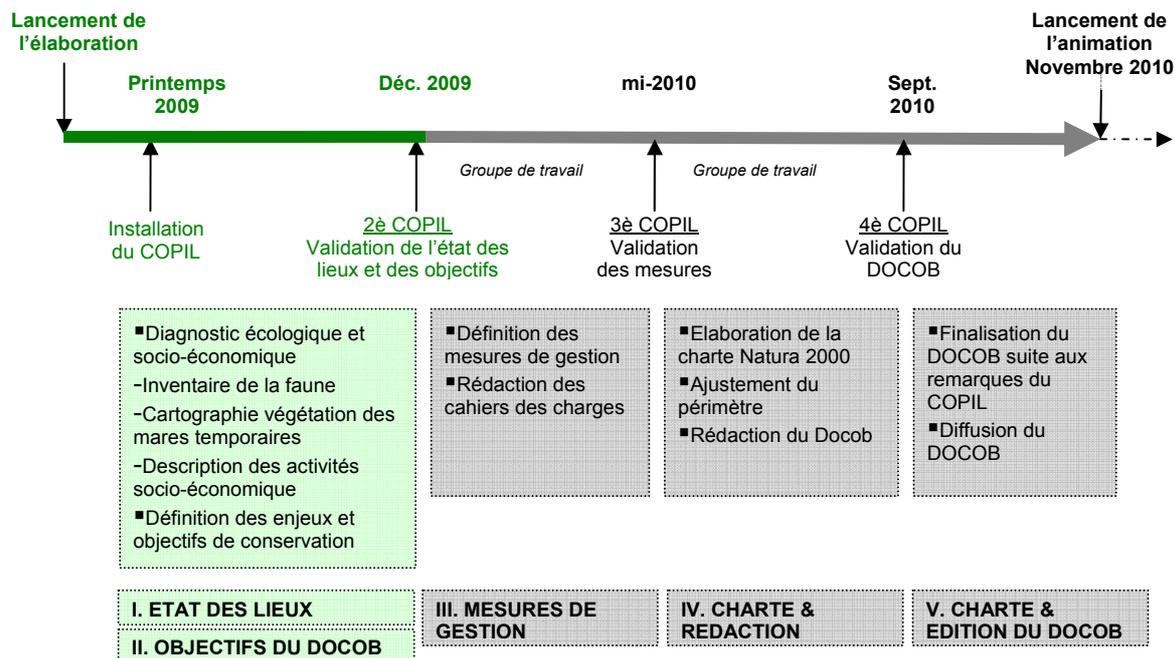
L'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examiné, Mme Barnoin-Antona (Préfecture) clôt la réunion

La présidente



Laurence BARNOIN-ANTONA

## Calendrier d'avancement de la réalisation du document d'objectif du site Natura 2000 « Etang et mares de la Capelle »



*Réalisé*